



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21079
15 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 JANVIER 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère iraquien des affaires étrangères, en date du 11 janvier 1990, relative au communiqué de l'agence TASS concernant la tenue en territoire soviétique, d'une réunion entre les Ministres des affaires étrangères de l'Iraq, de l'Iran et de l'Union soviétique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul-Amir AL-ANBARI

ANNEXE

Déclaration faite à Bagdad, le 11 janvier 1990, par le porte-parole
du Ministère iraquien des affaires étrangères

Comme suite à la publication du communiqué de l'agence soviétique TASS concernant la tenue, en territoire soviétique, d'une réunion entre les Ministres des affaires étrangères de l'Iraq, de l'Iran et de l'Union soviétique, le porte-parole du Ministère iraquien des affaires étrangères a formulé les observations suivantes :

"L'Union soviétique a déjà proposé l'année dernière d'organiser une réunion de ce genre et l'Iraq lui a signalé en août 1989 qu'il souscrivait à cette proposition. Quant à l'Iran, il continuait à l'époque d'avoir une position hésitante et ambiguë conformément à sa politique caractérisée par la duplicité et le désir d'éviter les pourparlers directs. L'Iraq est en faveur de toute rencontre directe qui pourrait se tenir entre les deux parties, en quelque lieu que ce soit, afin de parvenir à une interprétation commune des dispositions de la résolution 598 (1987) énoncées dans l'Accord du 8 août 1988, qui a donné lieu à l'instauration du cessez-le-feu. Conformément à cette position, et eu égard en particulier au fait que l'Union soviétique est un pays ami, impartial et soucieux de réaliser la paix, l'Iraq souscrit à la proposition tendant à tenir une réunion en Union soviétique à condition qu'elle se déroule dans ce cadre. Compte tenu de ce qui précède, l'Iraq a la conviction que, pour qu'une réunion quelle qu'elle soit atteigne les objectifs recherchés, il faut qu'elle revête un caractère intégral et vise à l'instauration d'une paix globale et durable.

Si elle a lieu, cette réunion ne remplacera toutefois pas l'initiative annoncée le 5 janvier dernier par le Président Saddam Hussein tendant à tenir des rencontres à Bagdad et à Téhéran, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En effet, cette initiative n'a pas seulement pour objectif d'organiser des rencontres directes entre les représentants des deux pays. Elle vise également à offrir la possibilité de contacts et d'un dialogue, à tous les niveaux, entre ces représentants et la direction de leurs deux pays. Elle créerait également de créer de nouvelles conditions qui mettraient les peuples et les responsables des deux pays dans une disposition d'esprit plus propice à la conclusion d'une paix globale et durable. Les autres éléments de la proposition iraquienne relatifs à la libération des prisonniers de guerre blessés ou malades et des détenus qui ont été faits prisonniers en 1980, 1981 et 1982, qui se trouvent en captivité depuis très longtemps, à l'enregistrement, conformément à la troisième Convention de Genève, des prisonniers qui n'ont pas été encore enregistrés, et à l'organisation de visites de citoyens de chacun des deux pays dans les lieux saints et les centres religieux de l'autre sont également essentiels au progrès vers la paix. La guerre a créé des tensions et des sentiments néfastes. Elle a engendré un climat d'hostilité, de nombreuses déceptions et un manque de réalisme. L'organisation de rencontres entre les responsables des deux pays et l'échange de visites entre les citoyens, qui sont prévus dans la proposition du Président Saddam Hussein, créeraient également des conditions

propices à l'élimination ou à la réduction de ces conséquences néfastes, facilitant ainsi la conclusion de la paix et l'instauration de relations de bon voisinage entre les deux pays, qui sont les principaux objectifs de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. C'est pour cette raison que l'initiative du Président Saddam Hussein a bénéficié d'un accueil si large et si favorable auprès des milieux régionaux et internationaux épris de paix.

L'Iraq espère toutefois que si la partie iranienne a accepté la tenue, en Union soviétique, des réunions proposées, ce n'est pas pour tenter d'éluder la puissante initiative du Président Saddam Hussein et de gagner du temps pour revenir ensuite à sa position antérieure."

